

Communiqué de presse du 27 février 2013

Artisanat du Bâtiment/Rénovation énergétique/Construction de logement/Conjoncture

## Auditions au Sénat et à l'Assemblée Nationale : La CAPEB rappelle ses propositions pour sauver l'artisanat du bâtiment en grande difficulté

Patrick Liébus, Président de la CAPEB : « *Avec un contexte économique toujours plus tendu, les artisans du bâtiment ont besoin d'être soutenus si on veut vraiment construire 500 000 logements par an et en rénover autant. Nous ne manquons pas d'idées pour y arriver, ce qu'il faut, ce sont des décisions rapides et des moyens !* »

*Paris, le 27 février 2013* - Patrick Liébus a représenté les artisans du bâtiment lors de l'audition publique organisée aujourd'hui par les commissions des affaires économiques et du développement durable du Sénat. Parallèlement, le Premier Vice-Président Jean-Marie Carton a participé à la table-ronde sur l'efficacité énergétique organisée par la commission du développement durable de l'Assemblée Nationale.

Pour développer l'activité de construction et de rénovation énergétique des logements, la CAPEB propose trois mesures phares : appliquer le taux réduit de TVA (5 %) pour les travaux d'entretien-amélioration du bâtiment, sortir le bâtiment du champ du régime des auto-entrepreneurs, et créer un Prêt Energie Rénovation des Logements (PERL), qui permettrait de flécher l'épargne des ménages vers la rénovation énergétique, sans peser sur les finances publiques.

### 2013 : une année qui se présente particulièrement mal

L'année 2013 promet d'être éprouvante pour le bâtiment. Depuis 2007, la construction de logements neufs a chuté de 26% (466 000 logements en 2007 contre 346 000 en 2012) (et 18 % depuis un an soit 74 000 logements). Si cette tendance se confirme, le nombre de mises en chantier devrait atteindre en 2013 son niveau le plus bas depuis 50 ans, avec un recul probable de 20 000 logements. L'activité perdrat -3% au total sur l'année et le chiffre d'affaires global des entreprises artisanales du bâtiment devrait baisser de plus d'1,5 milliard d'euros.

Les causes de cette dégradation : l'augmentation de 5,5 à 7 % de la TVA à taux réduit, la baisse des aides (une baisse de 10 % du CIDD en 2011 et de 15 % en 2012), l'augmentation de l'épargne de précaution des ménages et enfin le retard des plans de construction et de rénovation des logements.

**Conséquence directe sur l'emploi** : en 2012, le secteur de la construction a perdu 1 300 emplois par mois dont la moitié dans l'artisanat. En 2013, les pertes d'emplois tripleront : ce sont près de **3 500 emplois par mois** qui risquent, en effet, d'être détruits dans le secteur de la construction. Soit au total sur l'année environ de **20 000 emplois pour l'artisanat du bâtiment et plus de 40 000 dans le secteur de la construction** !

### Cinq grands freins identifiés à l'activité économique des entreprises du bâtiment

La CAPEB a mis en exergue cinq points d'achoppement qui handicapent lourdement l'activité des entreprises artisanales du bâtiment :

#### 1. Une hausse de la TVA pénalisante

Une TVA élevée réduit mécaniquement le pouvoir d'achat des ménages et donc leur capacité à investir dans l'immobilier. Si le taux de TVA était effectivement porté à 10%, 18 000 emplois disparaîtraient en 2014 et le travail clandestin s'envolerait à la hausse.

## 2. Des solutions bancaires inadaptées

Le problème n°1 des entreprises artisanales est leur difficulté d'accès au crédit de trésorerie :

- Elles ont du mal à emprunter les 5 000 ou 15 000 euros nécessaires pour finir le mois.
- Les banques s'appuient uniquement sur la situation financière des entreprises et non sur leur carnet de commande.
- Les entreprises artisanales sont prises en étau entre les délais fournisseurs imposés par la loi LME et les retards de paiement que leur imposent leurs clients (publics ou privés).

## 3. Des marchés publics qui restent hors d'atteinte

Les entreprises artisanales du bâtiment demandent que la loi soit mieux appliquée pour ce qui concerne les marchés publics :

- respect du délai de paiement plafonné à 30 jours
- disqualification systématique des offres anormalement basses
- vérification a posteriori du respect du cahier des charges

La CAPEB demande également que soit enfin mis en œuvre le coffre fort électronique sécurisé, en projet depuis trop longtemps et qui permettrait de simplifier les démarches administratives de toutes les entreprises.

## 4. Un CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) inéquitable

Le CICE ne s'applique pas aux travailleurs indépendants, ce qui exclut près de 200 000 artisans qui subissent ainsi une double peine : la hausse de la TVA et l'absence d'un appui à leur trésorerie. La CAPEB estime qu'il aurait été plus simple et efficace d'accorder un allègement de charges aux TPE.

Pour Patrick Liébus, Président de la CAPEB « *Pour une fois qu'une disposition aurait pu aider les entreprises artisanales, la majorité en est exclue ! Ici encore, on marche sur la tête !* »

## 5. Les auto-entrepreneurs, une concurrence déloyale

Cette année, le régime des auto-entrepreneurs fêtera ses cinq ans. Le recul est désormais suffisant pour en identifier tous les effets pervers : développement de la concurrence déloyale (exonération de TVA, de CFE, forfaitisation avantageuse des cotisations sociales et des impôts), du travail illégal et d'une qualité de travaux non garantie au détriment du particulier et de sa sécurité.

C'est pourquoi, la CAPEB plaide pour l'exclusion du secteur du bâtiment du régime des auto-entrepreneurs.

Patrick Liébus, Président de la CAPEB, s'inquiète : « *Avant de chercher à atteindre des objectifs ambitieux, il faudra commencer par sauver le secteur. La hausse de la TVA, la concurrence déloyale des auto-entrepreneurs et nos difficultés de trésorerie nous empêchent d'avancer. Vous avez déjà essayé de marcher avec des boulets aux pieds ? Et bien c'est ce que les pouvoirs publics nous demandent !* »

## **Les propositions de la CAPEB pour atteindre l'objectif de production de 500 000 logements et de rénovation thermique de 500 000 logements par an**

### **Deux propositions pour stimuler la production de logements**

#### 1. Rendre le PTZ (prêt à taux zéro) universel

La CAPEB demande la mise en place d'un PTZ universel sans condition de ressources et ouvert à l'ancien à condition de réaliser des travaux de performance énergétique. De plus, il est souhaitable de mettre en place une territorialisation de la politique de logement avec un PTZ+ piloté par les collectivités territoriales. Rappelons que la suppression du PTZ a participé au ralentissement des transactions immobilières en ne permettant plus de solvabiliser les primo-accédants.

#### 2. Uniformiser et stabiliser les dispositifs

Pour multiplier les opportunités de construction, la CAPEB propose le développement d'une fiscalité du stock afin de lutter contre la rétention foncière (taxe foncière sur les propriétés non bâties). Une meilleure répartition de la rente foncière favoriserait la division parcellaire du bâti existant.

Pour renforcer la lisibilité des dispositifs publics (nationaux et locaux), elle suggère d'uniformiser leurs critères techniques sur ceux de l'éco-prêt à taux zéro. Elle préconise aussi le cumul éco-prêt-CIDD sans

conditions de ressources sur 5 ans. Enfin, elle demande un moratoire de 5 ans sur ces deux dispositifs, qui ont besoin de stabilité pour être efficaces.

## Deux propositions pour encourager la rénovation énergétique de logements

### 1. Créer un prêt dédié à la rénovation énergétique des logements (PERL)

La CAPEB propose d'utiliser une partie des 50 milliards d'euros déposés en 2012 par les ménages sur les livrets A ou LDD pour financer les travaux d'économie d'énergie sans peser sur les finances publiques. Pour cela, elle préconise la création d'un produit bancaire adapté au cœur du marché de la rénovation énergétique : le Prêt Énergie Rénovation des Logements (PERL). Ce prêt, particulièrement adapté pour les travaux de 5000 à 10 000 euros, complèterait le dispositif de l'éco prêt à taux zéro qui vise lui des travaux plus importants (en moyenne 17 000 euros).

### 2. Continuer à soutenir les efforts de formation des professionnels

Pour mener à bien les travaux de rénovation énergétique, il est par ailleurs essentiel de continuer à former les professionnels en pérennisant le dispositif FEE Bat au-delà du 31 décembre 2013, sans oublier le programme RAGE qui modifie les règles de l'art et les adapte aux nouvelles exigences environnementales.

### 1. Envisager d'autres pistes de réflexion

D'autres bons réflexes sont à instaurer pour maintenir les investissements qui seront faits pour économiser l'énergie : systématiquement assortir les travaux d'un volet entretien/maintenance/accompagnement.

Patrick Liébus, Président de la CAPEB, insiste : «*Il est urgent de prendre des mesures pour inverser la tendance conjoncturelle. Nous avons besoin de mener « une grande politique de petits travaux ». Pour cela, il nous faut, sans attendre, des dispositifs unifiés, simplifiés, compréhensibles pour le grand public qui devra s'en emparer. Les décisions devront être pérennes. Je suis convaincu qu'un outil comme le Prêt Energie Rénovation des Logements, par exemple, répond à ces critères.*»

<sup>(1)</sup> CAPEB – I+C, taux de croissance par rapport au même trimestre de l'année précédente

<sup>(2)</sup> Evolution par rapport au trimestre précédent exprimée en solde d'opinion

### A propos de la CAPEB :

La CAPEB, Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment, est le syndicat patronal représentant l'artisanat\* du bâtiment ([www.capeb.fr](http://www.capeb.fr)) lequel dénombre :

- 380 000 entreprises employant moins de 20 salariés, soit 98 % des entreprises du bâtiment\*\*
  - 992 000 actifs, soit 67 % des actifs du bâtiment
  - et 80 000 apprentis, soit 81 % des apprentis du bâtiment
- qui réalisent :
- 79 milliards d'euros de chiffre d'affaires, soit 63 % du CA du bâtiment,
  - 1,63 milliard d'euros d'investissements, soit 61 % des investissements du bâtiment

\* Définition d'une entreprise artisanale : une petite entreprise qui peut employer ou non des salariés et qui est inscrite au répertoire des métiers.

\*\* Ces chiffres sont extraits de la nouvelle publication : « Les chiffres clés de l'artisanat du bâtiment 2011 »

### Contacts presse

**Hopscotch :**

Isabelle Pestourie - Tél : 01 58 65 10 77 - [i.pestourie@hopscotch.fr](mailto:i.pestourie@hopscotch.fr)

**CAPEB :**

Isabelle Planchais - Tél : 01 53 60 50 00/77/81 et 06 08 56 78 06 - [i.planchais@capeb.fr](mailto:i.planchais@capeb.fr)